



N°1: Le drame de l'école publique d'Ekoudou à Yaoundé

Le MRC a appris avec consternation le drame survenu à l'école publique d'Ekoudou, à la suite d'une bousculade qui a eu lieu alors que les élèves cherchaient à entrer dans une salle où se déroulait un spectacle. Cette bousculade a fait de nombreuses victimes. Le bilan provisoire fait état de cinq (05) morts et d'une cinquantaine d'enfants admis aux urgences des hôpitaux. Le MRC adresse aux familles durement éprouvées ainsi qu'aux enseignants de l'école ses sincères condoléances. Ce drame pose le problème de la qualité des infrastructures scolaires, leur insuffisance et leur caractère inapproprié. Comment peut-on justifier que nos écoles ne soient pas dotées de salles de spectacles pour accueillir les enfants dans le confort minimum qui sied aux manifestations d'une certaine importance? C'est l'occasion d'interpeler les pouvoirs publics et les promoteurs privés sur la nécessité de doter nos écoles, collèges et lycées de gymnases et autres cadres appropriés pour permettre à nos enfants de pratiquer des activités sportives et récréatives dans un cadre approprié et bénéficiant de toutes les mesures de sécurité. Il est regrettable que la ministre de l'Education de Base en personne ne soit pas allée témoigner de la compassion du Gouvernement sur le lieu du drame, et que la CRTV ait choisi de traiter cet événement malheureux comme une information secondaire. L'incident de l'école publique d'Ekoudou doit amener l'Etat à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité dans tous les établissements scolaires du pays, afin de mettre nos enfants et les familles à l'abri de ce genre de désolation qui, somme toute, aurait pu être évitée.

N°2: Sur la mort violente de monsieur Jean NGA MVONDO après un passage à la brigade de gendarmerie de NGOUSSO

Le MRC a appris avec effroi les circonstances de la mort de monsieur Jean NGA MVONDO, chauffeur de taxi, après un passage tumultueux à la brigade de gendarmerie de Ngoussou dans la nuit du 19 au 20 mars 2018. Tout d'abord, le MRC, ses militants et ses sympathisants adressent leurs condoléances les plus attristées à la famille de la victime ainsi qu'à sa corporation professionnelle. Sous réserve des résultats des enquêtes, le MRC interpelle les responsables de la Gendarmerie, et plus généralement des forces de sécurité, sur la dérive que l'on observe depuis un certain temps dans leurs rangs, notamment à travers l'usage abusif et excessif de la force. La multiplication de tels incidents à travers le pays accroît chez nos compatriotes le sentiment d'insécurité, alors même qu'ils devraient se sentir protégés face aux forces du maintien de l'ordre et de défense. Il est urgent non seulement que de telles dérives soient sévèrement sanctionnées aux termes des enquêtes à mener avec diligence, mais également que la formation des forces de sécurité dans notre pays intègre enfin la compétence morale.

N°3: Sur l'évasion de monsieur Basile ATANGANA KOUNA au nez et à la barbe des fins limiers de la police

Les militants et sympathisants du MRC ont appris à travers les journaux que le sulfureux ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie, Basile ATANGANA KOUNA, démis de ses fonctions lors du remaniement ministériel survenu le 02 mars 2018 et interdit de sortie du territoire national a quand même réussi à trouver le chemin de l'exil. Cette affaire rocambolesque met à nu les failles et les faiblesses du système de sécurité de notre pays. En effet, comment les hauts responsables de la sécurité, eux qui savent mobiliser les moyens et les hommes pour espionner, intimider voire terroriser les adversaires politiques du régime, peuvent-ils expliquer aux Camerounais qu'un individu soupçonné de graves crimes économiques contre le peuple a pu, malgré toutes les alertes policières de surcroît rendues publiques, s'échapper aussi facilement à la sécurité, sans avoir bénéficié de complicités très hauts placées? Par respect pour les Camerounais, mais aussi afin que le peuple reprenne confiance en leurs institutions policières, messieurs le Délégué Général à la Sûreté Nationale, le Secrétaire d'État en charge de la Gendarmerie Nationale ainsi que tous les directeurs des services de renseignement doivent présenter leur démissions ou être démis de leurs fonctions par qui de droit.

La Communication du MRC Yaoundé, le 22 mars 2018.